

Contrat – Finalisation d'inscription

Vous adhérez au projet pédagogique de : **Les semeurs de graines by La Ferme Debiseau, l'isola che non c'è ASBL**. Vous vous sentez en adéquation avec notre vision pédagogique et éducative. Vous partagez notre philosophie. Vous désirez vous engager auprès de nous afin que nous prenions en charge votre enfant. **Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez**. Sachez qu'en inscrivant votre enfant chez nous, **vous vous engagez moralement et financièrement sur l'ensemble de l'année scolaire**.

En effet, l'ASBL ne bénéficie d'aucun subside de la fédération. Nous ne pouvons exister que grâce au minerval demandé aux familles.

Financement - Minerval

Concernant le minerval, nous vous demandons de **payer la totalité** pour une année scolaire complète, **même si pour quelque raison que ce soit, votre enfant devait quitter l'école**.

L'ASBL propose évidemment diverses possibilités notamment des paiements étalés.

Que coûte une année chez « Les semeurs de graines » ?

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3
Minerval	4000€/an	3800€/an	3600€/an

Quel est le montant de l'acompte et quand dois-je effectuer le versement ?

	Enfant1	Enfant 2	Enfant 3
Acompte	500€	400€	400€

Ces acomptes sont à payer dès l'inscription pour les nouveaux inscrits. Pour les enfants fréquentant déjà l'école, l'acompte est à verser pour le **1^{er} juillet de l'année scolaire précédente**.

Je décide de payer l'année complète. Comment dois-je procéder ?

Le versement 4000€ s'effectue dès l'inscription de l'enfant sur le numéro de compte de l'ASBL.

Je choisis l'étalement de paiement. Comment procéder ?

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Date
Mensuel	291.67€	283.33 €	266.67€	Le 1^{er} août jusqu'au 1^{er} juillet

Mes responsabilités de parents

En choisissant une formule de paiement, vous vous engagez à respecter scrupuleusement les dates d'échéance. Si pour une raison ou l'autre votre situation financière vous obligeait à changer votre plan de paiement, vous vous devez de nous tenir informés le plus rapidement possible.

Nous vous rappelons, encore une fois, que nous ne bénéficions d'aucun subside. Le comité administrateur de l'ASBL peut fonctionner grâce aux minervaux et aux dons privés. L'ASBL prend donc en charge : les salaires, le loyer, les assurances,...

Vous comprenez qu'en cas de désinscription ou de départ, l'acompte versé lors de l'inscription ne sera pas remboursé et le minerval complet de l'année nous est dû. Plusieurs événements seront organisés durant l'année scolaire et nous comptons sur vous pour investir un peu de votre temps lors de ces événements.

**Compte Bancaire « Les semeurs de graines by La Ferme
Debiseau ASBL »**

BE53 1030 7725 9053

En communication : Nom, prénom de l'enfant_minival_mois

Pour accord
.../.../20...

Noms des parents :

prénom(s) de(s) enfant(s) : Le

Signatures des deux parents :